Du registre aux délibérations du Conseil Communal de cette commune a été extrait ce qui suit :

SEANCE DU 22 AVRIL 2025

PRESENTS :
M. J. DEVILLE Bourgmestre-Présidente;
M. CAPRASSE, M. KNODEN, F. MATHURIN,
F. MARVILLE, Echevins
C. FETTEN, J. GUILLAUME, Ph. CARA, C. CRINS,
M. HUET, V. BERTE, F. KETTELLE, M. DEMASY, A.
PIETTE, S. PLENNEVAUX, C. THEIS,
F. GASPARD
Conseillers communaux.
J-Y BROUET, Directeur général.

OBJET : Compte de fin de gestion entre Madame Martine TRZNADEL, Receveur régional sortant et Madame Laurence DE COLNET, Receveur régional entrant.

Le Conseil communal,

Vu le Règlement Général sur la comptabilité communale et notamment les articles 81 et suivants ;

Vu l'article L1124-45§3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu le compte de fin de gestion arrêté au 01/10/2024 par Madame Martine TRZNADEL, Receveur régional sortant et Madame Laurence DE COLNET, Receveur régional entrant ;

Considérant que ce compte de fin de gestion devra par ailleurs être visé et approuvé par Monsieur le Gouverneur de la province de Luxembourg et Monsieur le Commissaire d'Arrondissement ;

Par voix pour, contre et abstention

ARRETE, sans observation, le compte de fin de gestion tel que présenté, arrêté au 01/10/2024, entre Madame Martine TRZNADEL, Receveur régional sortant et Madame Laurence DE COLNET, Receveur régional entrant.

Projet de délibération

FAIT EN SEANCE, DATE QUE DESSUS :

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,
(s) J-Y. BROUET

La Présidente,
(s) J. DEVILLE

POUR EXPEDITION CONFORME :

Le Directeur Général,
J-Y. BROUET

La Bourgmestre,
J. DEVILLE